



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2008
Français
Original : arabe

Soixante-troisième session

Point 51 de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Awsan **Al-Aud** (Yémen)

1. À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2008, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-troisième session la question intitulée :

« Mondialisation et interdépendance :

- a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance : mondialisation et interdépendance;
- b) Migrations internationales et développement;
- c) Culture et développement;
- d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption;
- e) Intégration des économies en transition à l'économie mondiale »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Commission a tenu un débat de fond sur la question à ses 21^e et 22^e séances, le 29 octobre 2008. Ses délibérations sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/63/SR.21 et 22). On se référera aussi au débat général tenu par la Commission à ses 2^e à 6^e séances, du 6 au 8 octobre (voir A/C.2/63/SR.2 à 6). Il sera rendu compte de la suite de l'examen de cette question par la Commission dans les additifs au présent rapport.

* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en six parties, sous la cote A/63/416 et Add.1 à 5.



3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 51

Mondialisation et interdépendance

Lettre datée du 3 octobre 2008, adressée au Secrétaire général par le représentant d'Antigua-et-Barbuda, transmettant la Déclaration ministérielle adoptée à la trente-deuxième réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, tenue le 26 septembre 2008 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York (A/63/464)

Lettre datée du 17 septembre 2008, adressée au Président de l'Assemblée générale par le représentant de la République dominicaine (A/C.2/63/4)

Point 51 a)

Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

Rapport du Secrétaire général sur l'impact de la mondialisation sur la réalisation des objectifs convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (A/63/333)

Lettre du 6 octobre 2008, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Namibie (A/C.2/63/3)

Point 51 b)

Migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement (A/63/265 et Corr.1)

Point 51 c)

Culture et développement

Aucun document n'a été présenté au titre de cette question subsidiaire.

Point 51 d)

Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Rapport du Secrétaire général sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et la restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (A/63/88)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Nusa Dua (Indonésie) du 28 janvier au 1^{er} février 2008 (A/63/86)

Point 51 e)**Intégration des économies en transition à l'économie mondiale**

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (A/63/256)

3. À la 21^e séance, le 29 octobre, le Directeur de la Division de l'analyse des politiques de développement, le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination et le Directeur adjoint de la Division de la population, du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et le spécialiste de la gestion des programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont présenté des exposés liminaires (voir A/C.2/63/SR.21).

4. À la même séance, le Directeur adjoint de la Division de la population a fait une déclaration en réponse à une question posée par le représentant du Mexique (voir A/C.2/63/SR.21).
